



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 11 août 2025 le « *Règlement numéro 301-25 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin d'autoriser les tours de télécommunication à l'intérieur de la zone P-1 et de revoir les dispositions applicables aux tours de télécommunication* » ;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 26 SEPTEMBRE 2025.

Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 26 septembre 2025 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 26 septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois
Adjointe à la direction et assistante-greffière